

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES JURIDIQUES**

**CODE : 713502U32D2**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> septembre 2021,  
sur avis conforme du Conseil général**

# DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'identifier les missions et principes de fonctionnement de grandes institutions internationales ;
- ◆ de s'initier aux principes fondamentaux régissant le droit international ;
- ◆ d'analyser les principales règles applicables aux relations internationales privées dans quelques secteurs spécifiques (personnes, biens) et aux litiges internationaux ;
- ◆ d'identifier les institutions européennes, leurs grandes évolutions et leur rôle ;
- ◆ d'appréhender les principes fondamentaux du droit communautaire européen.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*à partir de situations caractérisées par des problèmes juridiques standards et dans le respect des consignes données,*

- ◆ identifier la ou les sources de droit applicable(s) en Belgique ;
- ◆ déterminer la juridiction compétente pour en connaître ;
- ◆ effectuer une recherche en fonction des trois sources du droit : législation et réglementation, doctrine, jurisprudence ;
- ◆ trier, de sélectionner les informations juridiques pertinentes, et d'en donner une synthèse ;
- ◆ présenter un fonds documentaire juridique de base.

*face à des situations courantes issues de la vie professionnelle, fournies par le chargé de cours, dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques, en utilisant un vocabulaire précis et nuancé, en respectant les principes de lisibilité rédactionnelle,*

*à l'aide d'ouvrages et de documents de référence,*

- ◆ produire un résumé adapté au destinataire et un commentaire critique ;
- ◆ déterminer les outils et les méthodes de communication les plus appropriés aux situations et au public cible ;
- ◆ concevoir et de structurer une présentation orale adaptée au public cible ;
- ◆ justifier les choix opérés ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa propre manière de communiquer.

*compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les personnes et la famille, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante ;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

*compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante ;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

## **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des UE suivantes : *Introduction au droit, Techniques de communication professionnelle appliquée aux métiers du droit, Droit civil (les personnes), Droit civil (les biens et obligations)*

## **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ d'identifier les principales sources du droit spécifiques au droit européen et au droit international et de les caractériser ;
- ◆ de décrire les missions et les principes de fonctionnement d'au moins une grande institution internationale ;
- ◆ de présenter et d'expliciter les règles et mécanismes juridiques fondamentaux applicables dans une situation choisie par le chargé de cours relative aux compétences internationales des Cours et Tribunaux belges dans un des domaines suivants : mariage, conflits familiaux, contrat commercial, patrimoine,.... ;
- ◆ de décrire les missions et les principes de fonctionnement d'au moins une grande institution européenne ;
- ◆ de présenter et d'expliciter les règles et mécanismes juridiques fondamentaux applicables dans une situation choisie par le chargé de cours, relative à une question d'application du droit européen à un cas pratique portant soit sur l'actualité européenne, soit sur les principales poli-

tiques européennes (notamment les 4 grandes libertés de circulation), soit sur les recours juridictionnels établis par l'Union européenne.

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le recours judiciaire aux textes législatifs,
- ◆ le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridiques,
- ◆ le niveau de précision des termes juridiques utilisés,
- ◆ le degré de sens critique.

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

##### 4.1. Eléments de droit international

*en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ de décrire et d'expliquer les missions et principes de fonctionnement de grandes institutions internationales et onusiennes ;
- ◆ d'identifier les principales sources juridiques et le champ d'application du droit international public et privé ;
- ◆ d'explorer les règles et les techniques délimitant la compétence internationale des Cours et Tribunaux belges et permettant la solution de conflits des lois ;
- ◆ d'expliciter les principales règles applicables aux relations internationales privées en matière de droit familial, de droit patrimonial et de droit commercial et économique ;
- ◆ d'expliciter les clauses usuelles présentes dans les contrats internationaux ;
- ◆ d'expliciter des problématiques juridiques internationales d'actualité dans une multiplicité d'ordres juridiques, en situant l'action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics concernés, comme par exemple le phénomène migratoire contemporain ;
- ◆ de fournir une approche critique concernant une question d'actualité mettant en perspective le droit international et son influence sur le droit interne belge, comme par exemple la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le contrôle de sa correcte application par la cour européenne des droits de l'homme.

##### 4.2. Eléments de droit communautaire européen

*en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ de cerner les grandes étapes et les principaux enjeux de la construction européenne ;
- ◆ d'identifier les principales institutions européennes, tant au point de vue de leur composition, de leur fonctionnement que de leurs compétences ;
- ◆ de décrire l'appareil normatif de l'Union européenne et son articulation avec le droit national ;
- ◆ d'analyser et d'appliquer à des situations simples les principes communautaires notamment en matière de droit de la personne, droit de l'environnement, droit de la consommation, droit de la concurrence ;
- ◆ de fournir une approche critique concernant une question d'actualité mettant en perspective le

droit européen et son influence sur le droit interne belge ;

- ◆ d'établir des liens entre la jurisprudence et les éléments théoriques abordés.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b>Classement</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Eléments de droit international	CT	B	24
Eléments de droit communautaire européen	CT	B	32
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	14
<b>Total des périodes</b>			<b>70</b>